

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *affiliés au conseil municipal* : 15
- *en exercice* : 15
- *qui ont pris part à la délibération* : 13

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-deux juin à 20 heures 30

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du foyer Magali, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 23 -2021

Objet : Attribution de subventions

Monsieur le Maire présente au conseil deux demandes de subvention une de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saint-Affrique et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Camarès. Il présente les justificatifs produits par les associations.

M. le Maire fait part de l'organisation de l'épreuve cycliste féminine le Tour d'Occitanie du 2 au 8 août prochains. Une étape sera organisée dans le Rougier le 3 août dont Camarès en sera la ville de départ. Monsieur le Maire propose de soutenir cette épreuve sportive en versant une somme de 2 500 euros au Comité Organisateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'attribuer :

- à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saint-Affrique pour l'exercice 2021 une subvention de 1 080,00 euros (mille quatre-vingt euros)
- à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Camarès pour l'exercice 2021 une subvention de 300 euros (trois cent euros)
- au Comité Organisateur du Tour d'Occitanie sis à Villemoustaussou (11) une subvention de 2 500,00 euros (deux mille cinq cent euros)

- **DIT** que les crédits seront ouverts au compte 6574 du budget primitif de la commune 2021

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents en rapport avec ces décisions

Vote : Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Absentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20210622-20210622_23-DE
Reçu le 24/06/2021

